



GEF/C.40/13
25 avril 2011

Réunion du Conseil du FEM
24-26 mai 2011
Washington

Point 18 de l'ordre du jour

STRATEGIE DE MOBILISATION DU SECTEUR PRIVE

Décision recommandée au Conseil :

Ayant examiné le document GEF/C.40/13 intitulé *Stratégie de mobilisation du secteur privé*, le Conseil prend bonne note des initiatives déjà prises à l'appui des partenariats public-privé, telles que le Fonds pour la Terre, et de la manière dont la stratégie proposée prend en compte les aspects mis en évidence lors des évaluations précédentes.

Le Conseil prie le Secrétariat d'appliquer diligemment la stratégie proposée et de lui rendre compte du travail accompli chaque année, à sa réunion de printemps.

Résumé analytique

1. Le FEM collabore avec le secteur privé depuis sa création il y a 20 ans. Cette collaboration est sous-tendue par l'idée qu'il ne sera possible d'avoir un impact durable et substantiel sur l'environnement mondial que si les entreprises privées, principal moteur de l'économie, sont encouragées à mener des activités commercialement viables qui participent aussi à la préservation du patrimoine écologique mondial. Dans cette optique, la mobilisation du secteur privé n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre un objectif plus global.
2. Compte tenu des conclusions de l'évaluation du Fonds pour la Terre, de la « culture » du secteur privé et de l'expérience acquise en quinze années de mobilisation de ce secteur, les objectifs pour FEM-5 dans ce domaine font une large place aux interventions qui vont au-delà du « statu quo » tout en restant ciblées de manière à avoir une forte valeur ajoutée, c'est-à-dire à tirer le meilleur parti des ressources engagées. L'objectif proposé pour la stratégie de mobilisation du secteur privé pendant FEM-5 est de multiplier les effets positifs sur l'environnement mondial en :
 - a) incluant des instruments autres que les aides financières directes (garanties partielles de risques, bonifications d'intérêts, prêt à des conditions libérales, financements conditionnels) dans les montages financiers proposés aux investisseurs pour aider à réduire et mutualiser les risques ;
 - b) favorisant un plus large accès aux moyens d'investissement pour les entreprises privées s'attachant à appliquer des technologies et des modèles commerciaux novateurs qui ont des effets positifs sur l'environnement mondial ; et
 - c) encourageant la mise au point, la diffusion et l'application de nouvelles technologies.
3. L'utilisation de plateformes dans le cadre du Fonds pour la Terre a été recommandée dans l'évaluation et par le Conseil pendant sa réunion de novembre 2010. Compte tenu de ces différentes dimensions, deux grands modes d'intervention sont proposés pour mobiliser le secteur privé pendant FEM-5 :
 - a) Établissement de plateformes de collaboration avec le secteur privé en coopération avec des banques multilatérales de développement ; et
 - b) Promotion de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises en faisant jouer la concurrence, créant des pépinières d'entreprises et réalisant des investissements ciblés.
4. Ces modes d'intervention devraient contribuer à améliorer l'état environnemental de la planète en : mobilisant le secteur privé de façon structurée à différents niveaux ; utilisant plus largement des instruments autres que les aides financières directes ; guidant les petites et moyennes entreprises vers la réalisation d'investissements ; et mettant au point et diffusant des technologies et pratiques qui visent à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial.